

# ***De la responsabilité individuelle à la construction du collectif : tout public***

**Public** : tout professionnel.

**Durée** : 4 jours en 2 séquences de 2 jours.

## **Objectifs spécifiques :**

- comprendre, expliquer et intégrer dans sa pratique les concepts de responsabilité individuelle et collective ;
- identifier les compétences individuelles (son métier, son poste) et les compétences collectives ;
- déterminer le cadre d'exercice de son autonomie ainsi que les limites de celle-ci ;
- identifier son rôle dans la consolidation et la transmission du capital "compétences" de la structure.

## **Contenu et formateur (un Consultant Conseil) :**

### **1<sup>ère</sup> séquence – de 2 jours – :**

- I - La mobilisation des compétences métier par l'individu
- II- Approche sémantique et sociologique du concept de compétences collectives
- III - La problématique de l'évaluation des compétences collectives :
  - introduction de la notion de critères de performance ;
  - comment se construit le référentiel des ressources actives et présentes en termes de compétences collectives

### **2<sup>ème</sup> séquence – de 2 jours – :**

- I - Le management des compétences collectives : intégration des compétences collectives dans la professionnalisation.
- II- Production et transmission des compétences individuelles et collectives, le rôle de l'encadrement.
- III - Les outils et leviers de la Gestion des ressources Humaines.
- IV- Bilan de la formation.